



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1448 du 22 janvier 2014

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda – Infos brèves	2
2. Action du 6 février 2011 : Appel de la CE de l'UGFF CGT	3-4
3. Action du 6 février 2011 : Lettre ouverte de l'UGICT CGT	5-6
4. Ciel unique 2+ : Appel à la mobilisation le 30 janvier 2014	7
5. Réforme des retraites : Communiqué de la CGT	8
6. Pouvoir d'achat : Communiqué CGT FP « Gel du point d'indice »	9
7. Ouvriers d'état : Communiqué interfédéral	10-11
8. Privatisations des routes : Communiqué de presse FNEE UIT et Transport	12
9. Relance du plan autoroutier : Compte rendu de l'audience au Cabinet du 15 janvier 2014	13-17
10. Privatisation du réseau routier : Réunions des UF DIR	18-20
11. Agence Française Biodiversité : Avis des CT ONEMA et AAMP	21-27
12. Salaires : Tract CGT	28-29
13. CCAS : Vœux du Président C.MAHUT	30



## AGENDA

**Mercredi 22 et 23 janvier :**  
réunion de la CFC fédérale

**Mercredi 22 janvier :**  
commission exécutive de l'UGICT

**Judi 23 janvier :** OS / DRH groupe d'échanges

**Vendredi 24 janvier :** OS / DRH sur élections 2014

**Lundi 27 janvier :**  
réunion du collectif fédéral égalité professionnelle

**Mardi 28 janvier :** commission 3 du CCAS

**Mardi 28 et mercredi 29 janvier :**  
commission exécutive fédérale

**Judi 30 janvier :** CTM

**Judi 30 janvier :**  
Vœux du syndicat CGT de l'Administration Centrale

**Lundi 3 au 7 février :**  
congrès national de l'USSER au Havre

**Mardi 4 février :**  
réunion CE et orgas de l'UGFF sur le rapport Pêcheur

**Mardi 4 février :** OS / DRH groupe d'échanges

**Mercredi 5 février :** secrétariat fédéral

**Judi 6 février :**  
journée nationale de mobilisations  
et de manifestations

**Lundi 10 février :**  
FNEE – CGT / SG du Medde sur agenda social 2014

**Mardi 11 février :**  
actions revendicative dans les DIR  
contre les privatisations

**Mercredi 12 février:**  
réunion du collectif ingénieur de l'Ofict

**Judi 13 février :**  
commission exécutive de l'UGFF

**Judi 13 février :**  
colloque organisé par la MFP, quel défis pour la  
protection sociale des agents publics ?

**Judi 13 février :** OS / SGG réunion de travail

**Judi 13 février :**  
OS / SGG élections 2014



## INFOS REVES



*Assurance chômage  
La CGT veut des avancées !*

La première séance de négociation de la convention d'assurance chômage s'est tenue ce vendredi 17 janvier 2014. Cette séance s'est limitée à une présentation par les services de l'Unedic de documents pointant ce qu'est la situation de l'assurance chômage et aux déclarations liminaires de chaque organisation.

Si nous ne contestons pas les chiffres qui ont été avancés, nous ne partageons pas l'approche du MEDEF qui stigmatise les demandeurs d'emploi victimes de la précarité. Le patronat entend renforcer les devoirs et les sanctions à l'encontre des demandeurs d'emploi. Sous prétexte d'équité, il semble vouloir remettre en cause l'existence de règles spécifiques à certaines catégories de travailleurs privés d'emploi. Il entend aussi remettre en cause l'équilibre actuel entre solidarité nationale et rôle du régime d'assurance chômage. (...)



*Retraites  
Le Conseil constitutionnel  
valide la réforme*

La CGT rappelle que cette loi va dégrader fortement les droits à retraite (allongement de la durée à 43 annuités) et le pouvoir d'achat tant des actifs (augmentation des cotisations) que des retraités (revalorisation retardée des pensions et fiscalisation de la majoration pour enfants).

La CGT continuera de proposer les solutions alternatives permettant d'assurer une vraie possibilité de retraite à partir de 60 ans, notamment grâce à une réforme du financement de la cotisation employeur incitant au développement de l'emploi. (...)



*Conférence de presse  
de François Hollande  
Moins d'Etat et plus pour le patronat !*

La conférence de presse de F. Hollande confirme l'inflexion donnée par les vœux présidentiels. Le Président assume le choix d'une politique libérale. Ce faisant, il tourne le dos aux salariés.

En avouant la sous-estimation de la gravité de la situation de la France, il avoue du même coup l'échec et l'inefficacité des politiques mises en œuvre depuis son élection. Ce sont ces politiques qu'il entend cependant poursuivre et amplifier au service des entreprises. Il installe un "observatoire des contreparties" sans en préciser le périmètre, la composition et les critères. Il distribue donc d'abord l'argent au patronat et confie à d'autres et dans un horizon incertain, le soin d'en fixer la conditionnalité. C'est ce qu'il appelle le "pacte de responsabilité".(...)

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

**Appel de la Commission Exécutive de l'UGFF-CGT  
du 16 janvier 2014**

Dans la Fonction publique de l'Etat,  
comme dans tous les secteurs  
**le 6 février dans l'action**  
pour imposer d'autres choix

Le président de la République vient de confirmer la volonté du gouvernement de prolonger et amplifier la politique d'austérité, initiée sous Sarkozy, et poursuivie sous d'autres formes depuis les élections de 2012.

Conduite de manière coordonnée dans tous les pays de l'union européenne, soit disant pour faire face à la « crise de la dette », cette austérité provoque partout une hausse dramatique du chômage, le développement de la pauvreté et une profonde remise en cause des droits sociaux.

En France, pour les agents publics, ces orientations se traduisent par :

- la baisse du pouvoir d'achat conséquence du gel, sans précédent historique, de la valeur du point depuis 2010 ;
- le recul de l'âge de départ en retraite à taux plein et l'augmentation des cotisations ;
- des suppressions massives d'emplois notamment dans les ministères dits « non prioritaires » ;
- des restructurations des administrations et abandons de missions, dans le cadre hier de la RGPP demain de la MAP et de l'acte III de décentralisation, qui provoquent le désarroi des agents et des usagers ;
- une dégradation des conditions de travail et de la santé des personnels.

Au lendemain de son élection, François Hollande avait annoncé que cette politique devait être transitoire, repoussant à 2014 l'application de son slogan de campagne « le changement c'est maintenant ».

Aujourd'hui, il déclare : « *Je veux réduire la dépense publique. Nous devons faire des économies partout où elles sont possibles. [...] « Cela vaut pour l'Etat, qui doit se concentrer sur ses missions essentielles, mais aussi pour les collectivités locales, qui doivent voir leurs compétences clarifiées ; et pour la sécurité sociale, qui est notre bien le plus précieux, qui doit en terminer avec les excès – nous les connaissons – et les abus. »*

Pour le président de la République, si les bénéficiaires des services publics et de la protection sociale, c'est-à-dire tous les citoyens et les agents publics doivent continuer à se serrer la ceinture, il ne doit pas en être de même pour tous. « *Je propose un pacte de responsabilité aux entreprises. Il est fondé sur un principe simple : moins de charges sur le travail, moins de contraintes sur leurs activités et, en contrepartie, plus d'embauches et plus de dialogue social. »*

Dans ce cadre est annoncée la fin du financement, par les entreprises, de la branche famille de la protection sociale, soit 30 milliards d'euros, ce qui remet en cause les principes fondamentaux de la sécurité sociale.

Ces nouveaux cadeaux au MEDEF, financés par de nouvelles réductions des moyens de la Fonction publique, se produisent au moment où la TVA subit une hausse généralisée pour compenser la dotation de 20 milliards accordée en 2013 au titre du « crédit d'impôts compétitivité emploi ».

Dans le même temps, on apprend que les seules entreprises du CAC 40 ont dégagé, en 2013, 80,6 milliards de profit et qu'elles vont verser 39,9 milliards de dividende à leurs actionnaires soit presque autant (41,2 milliards) que le record historique de 2007.

Confortée dans son analyse par l'avis de nombreux économistes, la CGT réaffirme que d'autres choix sont possibles, par une autre répartition des richesses ce qui implique une augmentation des salaires et une fiscalité plus juste et solidaire.

Pour construire le rapport de force nécessaire pour imposer ce changement de cap, la CGT appelle le 6 février à une journée d'action interprofessionnelle sur le triptyque revendicatif Emploi/salaire/protection sociale.

La Commission Exécutive de l'UGFF, réunie ce 16 janvier 2014, s'associe pleinement à cet appel qui constitue une nouvelle étape de la mobilisation pour obtenir :

- ☞ une véritable réforme de progrès pour nos retraites, antinomique des reculs imposés ;
- ☞ le maintien des cotisations patronales sur la branche famille, partie intégrante de notre salaire et l'annulation de la décision gouvernementale concernant le transfert des cotisations ;
- ☞ la réhabilitation du service public et de la Fonction publique comme outils garants de la satisfaction des besoins de la population dans l'intérêt général ;

La mobilisation des agents publics est aussi indispensable pour peser sur les discussions engagées par la ministre de la Fonction publique dans le cadre de l'agenda social et pour obtenir :

- ☞ le dégel immédiat de la valeur du point d'indice ;
- ☞ le rattrapage des pertes salariales ;
- ☞ de meilleurs déroulements de carrière ;
- ☞ la fin de la politique d'austérité et l'abondement des moyens pour le service public ;
- ☞ la fin des suppressions d'emplois et des créations de postes partout où c'est nécessaire ;
- ☞ le moratoire sur les restructurations de service et les transferts de compétence (Abandons de la MAP et de l'acte III de la décentralisation) ;
- ☞ une véritable politique de santé au travail et d'action sociale.

**Afin de construire dans la durée le rapport de force à la hauteur de ces enjeux la Commission Exécutive de l'UGFF invite ses composantes, le 6 février à :**

- **organiser des assemblées générales d'information dans les services en mettant en débat la grève comme moyen d'action,**
- **participer aux rassemblements et manifestations organisés ce jour dans les départements.**

*Un préavis de grève de 24 heures a été déposé par l'UGFF pour couvrir ces initiatives.*

Montreuil, le 16 janvier 2014

# LETTRE OUVERTE AUX INGÉS CADRES ET TECHS

## 6 février changer de cap !

**E**N CE DÉBUT D'ANNÉE 2014, la mobilisation devient décisive pour sortir de l'impasse : un chômage qui augmente, un pouvoir d'achat qui baisse et un pays qui s'enfonce dans la crise. Lors de ses vœux, le Président de la République a tourné le dos à ses engagements de changement en cédant aux sirènes du Medef et des marchés financiers. Il propose comme seules perspectives « le sang et les larmes », la rigueur et le transfert vers les ménages et les salariés des cotisations payées par les entreprises.

L'horizon de la France est-il de devenir un pays low cost et de courir après les pays dans lesquels les salaires et la protection sociale sont les plus bas ? Si les entreprises n'embauchent pas, ce n'est pas parce que les salaires sont trop élevés, mais parce que leurs carnets de commande sont vides.

Pour renouer avec le progrès et la croissance, il faut changer de cap et rompre avec la financiarisation, l'austérité, les logiques de court terme et la fuite en avant de la compétitivité coût.

Plutôt que de nous laissez dicter notre avenir par la rentabilité financière, c'est en faisant le pari des qualifications, en investissant dans la recherche, et en redonnant du sens à notre travail que l'on trouvera la voie de la sortie de crise et du progrès...

 .com/UGICT

 @CGTCadresTechs

  
ugict.cgt.fr



# CONSTRUIRE LA MOBILISATION



**Reconnaître nos qualifications, augmenter nos salaires et nos retraites, mettre fin aux inégalités femmes/hommes :** nos qualifications, plus encore celles des jeunes, ne sont pas reconnues et rémunérées à leur hauteur. Quand on sait que le salaire moyen d'embauche d'un jeune thésard est de 1200€ net, que les femmes gagnent en moyenne 27 % de moins que les hommes, on comprend pourquoi certains vont travailler ailleurs. L'UGICT propose qu'en plus du SMIC, la loi impose un salaire minimum en fonction de la qualification, d'un montant de 1.8 SMIC pour le niveau Licence, 2 SMIC pour le niveau Master et 2.3 pour le Doctorat.



**Laissez-nous bien travailler !** Nous sommes chaque jour pressurisés par des objectifs de court terme, souvent à l'opposé de notre éthique professionnelle. Le temps de travail des cadres augmente régulièrement et ce sont désormais 12 % des salariés qui sont au forfait jours, sans aucune référence horaire. Nous proposons un autre mode de management, basé sur des dynamiques collectives de long terme, reconnaissant notre rôle contributif afin de bien exercer notre métier dans le respect de la durée légale de travail.



**Adopter un plan de relance à l'échelle nationale et Européenne.** La rigueur qui nous est imposée nous enfonce dans la crise. Avec la Confédération Européenne des Syndicats, la CGT propose d'adopter un plan de relance au service des investissements d'avenir, des services publics et des infrastructures. D'un montant de 2 % du PIB européen ce plan permettra de créer 11 millions de nouveaux emplois en Europe.



**Investir dans l'emploi qualifié, l'industrie et la recherche.** Nos entreprises sont mises en danger par la finance et les actionnaires qui exigent une rentabilité toujours plus importante au détriment de l'investissement, de la recherche et de l'emploi. Pour imposer des stratégies de long terme, il est nécessaire de réorienter le crédit des banques et de taxer la spéculation financière, les dividendes et les retraites chapeau. Les salariés doivent disposer de nouveaux droits : droit prioritaire de reprise en cas de cession d'entreprise, droit de veto suspensif sur les plans sociaux... Les 200 milliards d'aides publiques accordées chaque année aux entreprises doivent être conditionnées à des objectifs d'emploi, de salaires et d'investissements, pour développer notre outil productif.



**Une réforme fiscale pour renforcer la justice sociale et les politiques publiques** et remettre à plat les impôts et taxes qui s'accumulent sans justice ni cohérence. La CGT propose la baisse de la TVA et de la fiscalité locale, ainsi qu'une réhabilitation de l'impôt sur le revenu assurant une vraie progressivité de l'impôt. Nos impôts doivent servir à financer des services publics de haut niveau. Investir dans l'éducation et la recherche, la santé et les infrastructures de manière générale c'est le meilleur moyen de préparer la France de demain.

**P**our ouvrir d'autres perspectives, pour faire entendre ces propositions et construire la France de demain, la mobilisation des salariés est indispensable. Nous appelons l'ensemble des Ingénieurs, Cadres et Techniciens à se mobiliser le 6 février 2014 avec l'ensemble des salariés pour défendre nos emplois, nos salaires et notre protection sociale.



## Appel à l'unité syndicale

Les dossiers européens, RP2 et Ciel unique 2+, sont d'une importance primordiale. Un échec sur l'un de ces dossiers aura des conséquences désastreuses sur l'ensemble des personnels de la DGAC, quels que soient leur corps et leur service. Il est donc indispensable que les syndicats soient capables de s'entendre et de se coordonner afin de présenter un front uni face aux volontés de la Commission européenne de libéraliser et de restructurer la navigation aérienne et la surveillance de l'aviation civile.

Depuis de nombreux mois, notre organisation européenne, l'ETF, multiplie les initiatives à l'attention de l'ATCEUC, organisation à laquelle appartient le SNCTA et un certain nombre d'autres syndicats à travers l'Europe, afin que les deux organisations internationales agissent de concert pour s'opposer aux projets de la Commission européenne. Ce fut le cas lors de la première action européenne du 12 juin 2013, lors de la manifestation à Bruxelles du 14 octobre 2013 et pour cette journée d'action européenne du 30 janvier prochain. L'ATCEUC a systématiquement refusé ces propositions. Ceci est incompréhensible alors que les deux organisations ont une analyse convergente à propos des conséquences des dossiers Ciel unique 2+ et RP2 et ont d'évidence des intérêts communs à défendre.

L'ATCEUC a annoncé très récemment une journée d'action pour le 29 janvier, soit un jour avant l'action de l'ETF, sans avoir pris la peine de l'en informer. En France, le SNCTA annonce de façon unilatérale le dépôt de 5 jours de grève du 27 au 31 janvier. Tout ceci crée une grande confusion. Pourquoi ces organisations, qui ont des analyses pouvant converger sur ces dossiers européens, lancent-elles des actions distinctes et non coordonnées ? Quelle lecture sera faite de cette situation par les institutions européennes et notre gouvernement ? Quel message sera envoyé aux médias ?

L'USAC-CGT appelle tous les syndicats et tous les agents de la DGAC à la responsabilité et à l'union lors de la journée d'action du 30 janvier annoncée déjà depuis plusieurs semaines. Les personnels français ne doivent pas se mettre seuls en grève sur des enjeux qui concernent toute l'Europe. L'action du 30 janvier rassemblera des personnels de 10 pays avec des actions de grève et de ralentissement du trafic annoncées dans un nombre significatif d'États (France, Autriche, Hongrie, Portugal, Slovaquie, République Tchèque, Bulgarie...) et qui donneront une dimension européenne à cette journée.

Avec leurs syndicats, les personnels doivent agir dans l'unité pour plus d'efficacité, car en face les institutions européennes ne nous feront aucun cadeau !

**TOUS EN GRÈVE LE 30 JANVIER !**



# Le Conseil constitutionnel vient de valider le projet de loi de réforme des retraites

La CGT rappelle que cette loi va dégrader fortement les droits à retraite (allongement de la durée à 43 annuités) et le pouvoir d'achat tant des actifs (augmentation des cotisations) que des retraités (revalorisation retardée des pensions et fiscalisation de la majoration pour enfants).

La CGT continuera de proposer les solutions alternatives permettant d'assurer une vraie possibilité de retraite à partir de 60 ans, notamment grâce à une réforme du financement de la cotisation employeur incitant au développement de l'emploi.

La CGT continuera de se mobiliser pour l'amélioration des droits des actifs et des retraités à l'occasion de la préparation des nombreux décrets nécessaires à l'application de cette loi, en particulier pour la prise en compte de la pénibilité pour laquelle les objectifs actuels sont insuffisants et dont le mécanisme est trop complexe.

La loi de réforme, au-delà des reculs qu'elle entérine, contient par ailleurs des mesures d'organisation et de gestion concernant l'ensemble des régimes mais qui seront principalement à la charge de la CNAV. Ces missions nouvelles vont

provoquer un surcroît de travail très important sur une longue période.

Or, les ministres de tutelle campent sur une position dogmatique de réduction des moyens de fonctionnement et de personnel qui, si elle était maintenue, mettrait gravement en danger la liquidation et le paiement des retraites dès les prochains mois. Rappelons les difficultés qu'ont connues plusieurs caisses régionales (CARSAT) en fin d'année 2013.

La CGT dénonce l'attitude adoptée par le gouvernement dans le cadre de la préparation des conventions d'objectifs et de gestion, attitude qui s'inscrit dans le cadre d'une diminution continue des moyens de la Sécurité sociale.

La CGT continuera à proposer toutes les améliorations possibles et pour cela elle exige que la préparation des décrets d'application s'effectue dans la plus grande transparence, ce qui n'est pas acquis aujourd'hui.

Elle exige par ailleurs que les moyens nécessaires soient garantis aux organismes de Sécurité sociale pour assurer leur mission de liquidation, de gestion et de paiement des pensions.

communiqué

**Confédération Générale du Travail**

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 17 janvier 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)





## Communiqué CGT Fonction publique

### Non au gel du point d'indice pour 2014 !

« Le gel pour 2014 a d'ores et déjà été décidé ».

La fin du gel du point d'indice en 2015 serait possible « si j'ai obtenu cette ré-écriture de la Fonction publique de façon efficace ».

C'est ce qu'a affirmé Mme Lebranchu, ministre de la Fonction publique, sur BFM-TV ce 16 janvier 2014.

La CGT Fonction publique dénonce la méthode de la ministre, au lendemain de la première réunion d'un cycle de dialogue social prévu sur un an concernant « les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations ».

La ministre revient ainsi sur les engagements précédents de sa lettre aux organisations syndicales du 16 octobre 2013. Elle affirmait alors que la question des mesures générales devait s'articuler avec la discussion sur les orientations en matière de parcours professionnels, de carrières et de rémunérations. La question salariale devait être rouverte au printemps 2014, l'échéance étant mai pour l'ouverture de la négociation, après une première phase de concertation, qui s'est ouverte le 15 janvier 2014.

Dès le lendemain, revenant donc sur ses écrits, la ministre informe les organisations syndicales par la télévision qu'il n'y aura aucune négociation salariale concernant la valeur du point pour 2014, quel que soit le contenu de la négociation, et que le gel du point est donc déjà décidé par le gouvernement.

Pire, elle lie explicitement l'hypothèse d'une poursuite du gel du point d'indice en 2015 à l'issue des négociations.

La CGT refuse ce chantage.

Les organisations syndicales doivent pouvoir négocier sur les parcours professionnels, la structure de la rémunération et la place de l'indemnitaire, la reconnaissance de la qualification par la grille indiciaire, en toute indépendance, sans pression inacceptable du gouvernement à la veille des élections générales à la Fonction publique de décembre 2014.

Le gel du point d'indice doit être levé sans délai. Les rémunérations de la Fonction publique ont perdu 5% par rapport à l'inflation depuis juillet 2010. Jamais les traitements de la Fonction publique n'ont été bloqués sur une telle durée.

La CGT refuse que la Fonction publique fasse une fois de plus les frais des nouvelles réductions de dépenses publiques annoncées par le président Hollande le 14 janvier.

Elle appelle les agents de la Fonction publique à agir massivement lors de la journée interprofessionnelle de mobilisation du 6 février, étape d'un processus de lutte indispensable pour gagner sur nos revendications.

Montreuil, le 16 janvier 2014



Montreuil, le 15 janvier 2014

## Communiqué

**Le collectif interministériel ouvrier CGT en présence de l'UGFF a été reçu le 09 janvier dernier au cabinet de la fonction publique afin de faire le point sur le ou les éventuelles évolutions statutaires des ouvriers d'Etat déjà annoncées par certains ministères ou directions et sur l'urgence de recruter en 2014.**

La CGT a fermement réaffirmé sa volonté de voir les missions de service public assurées par des agents publics et celles exercées par les ouvriers ne pas être remises en cause ou externalisées. Nous déplorons le nombre insuffisant des recrutements en 2013 pour l'ensemble des ministères ainsi que le blocage par le ministère du Budget du mécanisme d'intégration sous statut d'ouvrier d'Etat à la Défense des 330 postes d'OMA (ouvriers contractuels embauchés pour la maintenance aéronautique).

Pour 2014, la CGT insiste sur l'insuffisance des 105 embauches prévues à la Défense et sur l'absence de perspective de recrutement dans les autres ministères pour pallier aux nombreux départs en retraite, cela entrainera inexorablement l'accélération de l'externalisation des missions avec tout ce que cela apportera comme difficultés en termes d'efficacité, de coût, de perte de compétences et maîtrises des systèmes.

Nous demandons une clarification sur l'aspect statutaire. Il existe une véritable cacophonie entre nos directions et ministères respectifs, qui se disent chacun prêt à lancer des révisions de nos règles statutaires et la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) qui aurait déjà travaillé sur un projet de nouveau statut interministériel.

Nous avons dénoncé le contenu du référé de la Cour des Comptes adressé au premier ministre sur la gestion des ouvriers de l'Etat de la Défense, qui se permet une multitude de recommandations avec comme **unique objectif la disparition des ouvriers d'Etat** en s'interdisant bien de mesurer les coûts des missions privatisées et de démontrer leur efficacité en termes de service rendu. Si la réponse du Premier ministre peut être considérée d'une certaine manière comme rassurante, en particulier pour ce qui concerne l'intégration des OMA et la reprise d'embauche même ciblées, la CGT est consternée par la décision prise unilatéralement sans négociations du passage de l'indexation des salaires ouvrier d'Etat du bordereau de la métallurgie parisienne au point d'indice de la fonction publique.

La directrice adjointe de cabinet de la ministre nous a répondu clairement et avec insistance que les missions publiques doivent être exercées par des agents publics, qu'il n'y a aucune volonté d'externaliser mais qu'il faut aller jusqu'au bout de la réflexion des statuts particuliers pour les adapter aux besoins, car certains métiers très techniques ne peuvent pas être effectués par des corps de fonctionnaire.

Pour recruter sur ces missions, il n'y a pour l'instant que 2 options, soit continuer à recruter sous statut ouvrier d'État tout en notant le fait que cela a un coût en termes de salaire et de retraite ou bien recruter sur la base d'un quasi statut interministériel de non titulaires en CDI affiliés au régime général et à l'IRCANTEC. Les ouvriers en postes conserveraient le bénéfice des règles actuelles et du Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE).

La Fonction Publique est favorable à la deuxième option, il nous est toutefois précisé que ceci n'est pas pour l'instant la position officielle du Gouvernement. A ce jour, il n'y a aucun mandat ni d'arbitrage de Matignon pour travailler sur cette seule hypothèse.

La CGT s'interroge sur la nécessité de créer un nouveau "statut ouvrier CDI interministériel", alors qu'il suffirait de consolider et d'harmoniser l'existant sur la base des actuelles réglementations, d'autant plus que le statut d'ouvrier d'Etat a été cité en référence par le Premier Ministre qui le présente : « comme un cadre professionnel attractif face aux exigences du secteur privé, structuré qui assure aux employeurs la satisfaction de leurs besoins et le bénéfice d'une ressource humaine pérenne aux compétences régulièrement validées ».

La CGT ne peut accepter l'argument du coût salarial ou toute autre analyse uniquement financière concernant l'exécution des missions de service public comme justification à l'extinction du corps des OE. Les ouvriers ont déjà payé une très lourde contribution aux politiques successives de réduction d'effectifs dans la fonction publique et on vu leur salaire gelés depuis 2010. Il faut maintenant y mettre un coup d'arrêt car depuis des années des efforts leurs sont demandés suite aux restructurations par des reconversions, des formations, des mutations géographiques et l'adaptation aux nouvelles technologiques sans obtenir de contrepartie.

La directrice de cabinet nous a dit avoir conscience de l'urgence de recruter et des risques que cela représente pour la continuité du service public, tout comme elle perçoit la tension sociale due à l'absence de perspective des agents. Elle s'engage à ce que des arbitrages soient rendus dans un délai d'un mois au sujet des recrutements notamment au ministère de l'Écologie. La décision prise l'année dernière concernant les 105 recrutements sous statut ouvrier d'État à la Défense ainsi que la transformation des 300 postes d'OMA en postes d'ouvriers d'État reste d'actualité en 2014.

Nous connaissons aujourd'hui la position de la Fonction Publique. Pour ce qui nous concerne, il est impératif de continuer la lutte dans les ministères et les directions afin d'exiger les recrutements correspondants aux besoins réels des services pour 2014.

**Cela fait déjà de longs mois que les organisations de la CGT alertent les différents interlocuteurs sur la situation confuse, alarmante et inacceptable dans laquelle se trouve plongé l'ensemble des ouvriers d'État.**

**Aujourd'hui, la CGT s'adresse au Gouvernement par le biais de l'UGFF en sollicitant auprès du Premier ministre un cadrage et une feuille de route pour ce qui concerne l'avenir des ouvriers d'État.**



## Communiqué de presse

# Privatisation des routes de France : Un scandale national !

*Le Gouvernement au travers d'un plan de relance autoroutier sur la période 2014-2020, et dans le cadre contraint des dépenses publiques, lance un grand programme de privatisation des routes de France. « L'or gris » du bitume va continuer de couler à flots pour les concessionnaires d'autoroutes.*

➤ **La CGT s'oppose à toute forme de privatisation de réseaux et de transfert de personnels et réaffirme sa revendication d'une maîtrise publique du réseau routier national avec bien entendu des agents publics. Unaniment les fédérations syndicales du ministère de l'Écologie et des Transports se sont prononcées contre de nouvelles privatisations.**

Pourtant, un véritable plan de relance des investissements des infrastructures est nécessaire pour le développement multimodal et complémentaire des modes de transport, mais on s'en éloigne après le « grand oral » du Président de la République.

Après les scandaleuses privatisations des sociétés d'autoroutes en 2005, bradant le patrimoine routier à des grands groupes privés qui ont engrangé pas moins de 2 milliards d'€ de bénéfices net en 2011, le Gouvernement actuel poursuit cette politique dévastatrice en voulant céder de nouvelles routes nationales par de nouvelles concessions aux sociétés privées concessionnaires actuelles, au prétexte de ne pas avoir la volonté politique de mobiliser 3,7 milliards d'€ pour la modernisation et la mise à niveau de sécurité des infrastructures routières.

Ce qui va passer par un allongement des durées des concessions actuelles, sachant qu'un an supplémentaire de concession représente un chiffre d'affaire de plus 2 milliards d'€, source d'importants profits.

C'est la double peine pour l'utilisateur contribuable, qui a, largement par ses impôts, financé les réseaux routiers et qui devra maintenant en payer l'usage à travers des péages en constante augmentation !

C'est la liquidation du patrimoine national et du service public routier qui est en marche !

➤ **D'autres solutions de financement sont possibles, comme le propose la CGT, avec la création d'un pôle financier public, permettant de disposer de ressources nouvelles en dehors des contraintes du marché.** Rappelons que le manque à gagner de la suspension par le Gouvernement de l'écotaxe poids lourds s'élève à plus d'1 milliard d'€

➤ **La CGT revendique également le retour des autoroutes concédées sous la maîtrise publique pour la garantie d'un service public routier.**

Montreuil, le 17 janvier 2014

**Contacts :** Fédération nationale CGT Équipement-Environnement : 01 55 82 88 75 – Fédération nationale CGT des syndicats des transports : 01 55 82 77 26 – Union interfédérale des transports CGT : 01 55 82 80 47



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Relance du plan autoroutier Cabinet du ministre des transports 15 janvier 2014**

**Pour le Cabinet :** JM AMROSINI, Conseiller social ; Olivier ROLIN, Conseiller infrastructures de transport ; la DIT et la DRH.

**Pour la CGT :** Nicolas BAILLE ; Willy GARING ; Charles BREUIL ; Gérard LEBRIQUER. FO ; CFTD ; UNSA ; FSU

Le Cabinet du ministre délégué aux transports a convoqué les organisations syndicales pour présenter un plan de relance autoroutier.

Le Conseiller social, JM AMBROSINI présente cette réunion comme une première information due aux personnels sur les projets de privatisations des routes à des concessions autoroutières.

En préalable (lire ci-après la déclaration liminaire de la CGT), la CGT s'oppose à toute forme de privatisation de réseaux et de transfert de personnels et réaffirme sa revendication d'une maîtrise publique du réseau routier national avec bien entendu des agents publics.

Unaniment, toutes les organisations syndicales se sont prononcées contre de nouvelles privatisations.

Le plan de relance est présenté avec deux impératifs :

- Une volonté de relance par les investissements pour un soutien à l'économie, l'emploi et l'aménagement du territoire.
- La maîtrise des dépenses publiques avec des budgets contraints.

Pour le Cabinet, la solution de nouveaux financements passe par de nouvelles concessions sous formes d'adossement avec les sociétés concessionnaires actuelles. Selon les projets, le financement interviendrait sous forme de rallongement de la durée de concession et/ ou des hausses tarifaires pour compenser les 1,2 milliards d'investissements sur le réseau routier non concédé.

Le Cabinet reconnaît une fragilité juridique due à une absence de mise en concurrence qui peut être interprétée comme une aide directe de l'Etat. Il ne veut pas communiquer à ce stade sur les projets dans l'attente d'un feu vert de la Commission européenne.

## **Présentation des projets du plan de relance**

### **Calendrier**

- 2014 : présentation du dossier à la Commission européenne. Attente d'une réponse de la Commission européenne prévue au début du 2<sup>ième</sup> trimestre. Préparation des textes sur les avenants aux contrats concernant les tarifs et la durée des concessions. Passage des avenants en Conseil d'Etat – décrets. Fin d'année : publication des avenants.
- 2015-2016 : enquêtes et déclarations d'utilité publique
- 2016 : les premiers chantiers
- 2020 : fin des travaux.

### **Les projets :**

- DIRMED : A50- A57 tunnel de Toulon (12kms) 30 agents concernés dont 7 OPA
- DIR CE : RCEA ouest coté A71 (14 kms) ; RCEA Est (6 kms Mâcon-Prissé ou 18 kms Mâcon -Cluny) 15 agents concernés
- DIRC CE : A 480 Grenoble (12 kms) 9 agents concernés avec regroupement district Grenoble Chambéry
- DIR MC : A75 Sud Clermont Ferrand (10kms), 12 agents concernés point d'appui Clermont-Issoire
- DIR Est : RN 1019 (10kms Sevenans-Héricourt) ; réorganisation envisagée
- DIR Nord : RN 42 2 échangeurs Saint Omer et Boulogne (environ 5kms), réorganisation envisagée

**Hors plan de relance** : reprise des projets déjà arbitrés par le Gouvernement.

- RCEA : Allier-Saône et Loire
- RN 126 : Castres-Toulouse
- Tronc commun RN 154-RN 12, ...
- Autres projets inclus dans la liste du rapport DURON (par exemple les PDMI : RN 20, RN 21....)

Le Cabinet nous informera dans le détail de l'ensemble des projets routiers et autoroutiers hors plan de relance autoroutier lors d'une prochaine réunion.

### **Le volet social**

A ce stade, 75 agents seraient concernés par un processus de transfert aux sociétés concessionnaires qui interviendrait sous forme de détachement ou de mise à disposition ou de réaffectation dans un service de l'Etat ou dans une collectivité..

## **Positions CGT**

L'ensemble des projets de privatisation représentent un investissement de 3,7 milliards d'€ qui vont être sources de profits pour les actionnaires des sociétés d'autoroutes. Pour exemple un an de concession supplémentaire correspond à 2 milliards de chiffres d'affaires !



Les projets autoroutiers nous été présentés comme de faible ampleur mais ils continuent en réalité la politique de privatisation du réseau. Le gouvernement continue de brader son réseau aux concessions autoroutières ce qui revient à liquider à plus ou moins long terme le service public routier et donc les services Etat que sont les DIR.

**Ces projets de privatisations sont une brèche ouverte dans le réseau routier national non concédé et le service public routier des DIR. Le recours aux concessions pour financer de nouvelles sections du réseau routier national pour des raisons de sécurité, contournement, de désenclavement et de congestion, doit cesser. Il faut revenir aux marchés publics et poser la question de la mise en place d'un pôle financier public pour apporter le financement à travers des crédits bancaires à long terme sur ces projets d'intérêt général.**

Il urgent de s'opposer aux privatisations en inscrivant l'action dans la durée et dans une convergence revendicative des professions concernées DIR et salariés des sociétés d'autoroutes et des territoires. Il est de notre responsabilité de pousser à la confédéralisation de cette question de société **en sollicitant les UL, UD et CR et leurs UIT régionales ainsi que les groupes CGT du CESER**, pour mettre cette question à l'ordre du jour de leurs réunions et en **nous y impliquant** pour apporter les expertises du dossier et les propositions de mobilisation et d'interpellation des élus et partis politiques, ONG et associations d'usagers.

Une liste de contacts de militants des sociétés d'autoroutes est en cours de mise au point à la Fédération CGT des transports.

**Ces projets nous concernent tous :**

- Usagers et citoyens qui vont payer le prix fort pour emprunter un réseau déjà financé par l'impôt.
- Les personnels directement concernés par des transferts qui s'annoncent avec peu ou pas de garanties.
- L'ensemble des personnels des DIR dont l'avenir est compromis par les processus de privatisations et d'externalisation des missions.

Il n'y a pas d'autres solutions que de dénoncer ces gabegies sur la place publique et d'enclencher un plan d'action dès maintenant en recherchant l'unité la plus large avec :

- une campagne d'information envers les usagers, les élus.
- une première mobilisation des personnels dans le cadre de l'appel interprofessionnel du 6 février 2014.
- Une action de grève dans les DIR le 11 février 2014.

## **Déclaration liminaire de la CGT**

### **Nicolas BAILLE, Secrétaire Général de la FNEE-CGT**

Dès l'arrivée de ce Gouvernement, il nous a été annoncé l'arrêt des réorganisations et des privatisations et l'arrêt de la logique comptable du précédent Gouvernement au travers notamment de la RGPP. La réalité c'est que ce Gouvernement continue d'appliquer une politique d'austérité et de réduction des moyens en effectifs notamment au travers de la MAP. En juillet 2013, dans le cadre du plan d'investissement d'avenir, il a été indiqué qu'il y aura un engagement de l'Etat pour abonder de + 450 millions d'€ supplémentaire l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) pour permettre d'engager les projets de régénération des réseaux existants notamment ferroviaire et fluvial ainsi que les projets de développement à hauteur de 30 milliards € ,d'ici 2030 (suite au rapport DURON).

La reculade du Gouvernement sur l'écotaxe PL c'est un manque à gagner pour l'Etat de 700 millions d'€ auquel s'ajoutent les pénalités à verser à Ecomouv attributaire du contrat de PPP. D'ailleurs, sur ce sujet, M. Mazauric, Secrétaire général du ministère botte clairement en touche lors de nos interpellations faite en Comité technique ministériel. Nous attendons une réponse claire du Cabinet.

Tout ceci dans un contexte où hier lors de sa conférence de presse, le Président de la République annonce la suppression des cotisations familiales – 30 milliards d'€ de cadeaux supplémentaires au patronat qui s'ajoutent aux milliards d'€ déjà consentis notamment les 20 milliards pour le CICE !

L'argument du Gouvernement étant il n'y a plus d'argent donc pour financer les projets nous n'avons pas d'autres choix que de faire des concessions, privatisations et PPP. Pour la CGT c'est une vision à court terme de l'austérité et de réduction des déficits publics contre une politique de croissance économique, l'Etat doit être sur le long terme car c'est de l'investissement d'intérêt général pour l'avenir et les générations futures. Le privé est lui sur le court terme, le réseau autoroutier étant arrivé à maturité, il voit l'opportunité de se positionner sur le réseau routier national non concédé. Pour les usagers cela sera la double peine car le réseau a déjà été payé par l'impôt. En le concédant, l'usager paiera une deuxième fois ! Par ailleurs, dans un rapport de la Cour des comptes de juillet 2013, il est clairement dit : « *Le modèle économique des contrats de plan, qui ne sont pas publics, est construit de telle sorte que tout investissement est compensé par une hausse de tarifs. Ainsi, les bénéfices des sociétés concessionnaires n'ont pas à être réinvestis dans des investissements nouveaux ou dans des diminutions de tarifs. Ce modèle ne peut donc qu'aboutir à une hausse constante et continue des tarifs* » tout est dit !

N'oublions pas également que l'Etat en ayant concédé les autoroutes en 2006 se prive d'1 milliards d'€ par an.

Une autre conséquence est la rupture de l'égalité de traitement entre les usagers. Ainsi, l'usager qui a les moyens paiera pour utiliser un réseau privatisé avec un bon niveau de sécurité et des temps de trajets raccourcis et les autres un réseau de routes qui n'offrent plus une alternative aux péages, et qui plus est peut être dégradé avec des temps de parcours augmentés. Réseaux dégradés car l'Etat baisse les moyens (humains et financiers) d'une part conjugué à une augmentation du trafic. M. Bursaux, Directeur général de la DGITM a clairement dit en Comité technique ministériel qu'il ne fallait pas faire les mêmes erreurs que pour le rail à savoir qu'il faut une véritable politique d'entretien. Et nous rajoutons avec la création de Parcs avec des OPA dans les DIR.

Rupture d'égalité donc avec un régime à deux vitesses. Pour exemple, en Ile de France avec l'A14 et l'A86 cela représente pour l'usager environ 400 €/mois pour se rendre au travail : c'est inacceptable !

Le ministère en privatisant certains tronçons voire même des réseaux entiers liquide clairement le service public routier et donc les services Etat que sont les DIR et tout ça pour alimenter les majors du BTP et leurs actionnaires.

La CGT s'opposera à toutes privatisations. Elle revendique le retour dans le giron de l'Etat des autoroutes. La CGT est pour une maîtrise publique avec des agents publics de l'ensemble du réseau routier.

Le ministre peut prendre des décisions qui vont dans le bon sens sous la pression des salariés en lutte. C'est le cas sur le dossier de la SNCM. C'est une décision de rupture pour garantir le pavillon français, moderniser la flotte des navires et lutter contre le dumping social. C'est également le cas dans l'aérien avec la position du ministre Cuvillier et de son homologue Allemand contre la libéralisation du contrôle aérien contre l'avis de Bruxelles. Dans cet esprit, nous attendons une position courageuse du ministère pour défendre un réseau national routier et contre toutes privatisations.

La CGT sait prendre ses responsabilités, nous l'avons fait avec la remise d'un mémorandum CGT remis aux ministres lors du débat sur le SNIT. L'annonce de nouvelles privatisations, conduit la CGT à prendre ses responsabilités pour s'y opposer en interpellant les personnels, les salariés, les élus, les usagers et en appelant à la mobilisation.



## **Reunion des Unions Fédérales DIR 7 janvier 2014 Privatisations du réseau routier**

Toutes les DIR étaient présentes sauf la DIR Ouest.

L'objectif de la réunion est de préparer l'audience au cabinet du ministre délégué aux transports prévue le 15 janvier 2014 à 15h. Cette audience doit porter sur la relance du plan autoroutier ce qui signifie que de nouvelles privatisations, des concessions du réseau routier national vers les sociétés d'autoroute vont vraisemblablement nous être annoncées.

La réunion nous a permis de cibler à plus ou moins long terme le réseau routier qui doit être privatisé.

Les projets de privatisations apparaissent sous plusieurs aspects :

- Des projets sont finalisés (RN 10, tunnel de Toulon, RCEA...)
- Beaucoup de projets sont liés aux contournements urbains
- Certains projets portent sur des réseaux complets
- Des projets ont vocation à faire une liaison avec un réseau déjà concédé.
- Des projets de transfert et de privatisations peuvent intervenir dans le cadre du nouvel acte de décentralisation ou des nouvelles métropoles
- Des financements sont faits sous forme de Partenariat Public Privé (PPP), certains sont compensés par l'adossement aux concessions existantes.
- Des projets sont issus de la volonté des élus qui veulent résoudre les problèmes de trafic routier et en l'absence de fonds publics se retournent vers le secteur privé.
- Le recours à des prestations privées pour des missions de service public sur le réseau des DIR.

Il s'agit d'un problème de politique générale où l'Etat par soucis d'économies, brade son patrimoine et confie la conception, l'exploitation et la gestion de ses infrastructures au privé. Le réseau déjà financé par l'impôt des contribuables est bradé aux intérêts privés. Le profit issu des péages n'est pas réinvesti pour l'entretien, la modernisation des réseaux mais va directement dans les poches des actionnaires qui s'enrichissent avec de l'argent public.

Le processus de privatisation avance de manière inégale. Certains camarades des DIR comme à Toulon ou sur la RN 10 ont engagé de longues luttes pour s'opposer aux privatisations, d'autres sont concernés plus récemment.

Notre objectif est de coordonner ces luttes et de construire un plan d'action pour stopper le processus et exiger le retour du réseau routier dans le giron de l'Etat. Il faut mobiliser les personnels et informer la population, les citoyens des risques de privatisation des réseaux.

C'est sur un aspect politique que le plan d'action doit être bâti.

## Plan d'action de la Fédération Equipement Environnement contre la privatisation des réseaux

Niveau national			
		Productions	Travail en commun
15 janvier 2014	Audience au cabinet sur le plan de relance autoroutier <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dénoncer la politique de privatisation</li> <li>• état des lieux des projets</li> <li>• Arrêt des privatisations</li> <li>• Retour du réseau routier dans le giron de l'Etat</li> </ul>	<b>Mobilisation des personnels : tract ou 4 pages</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Missions</li> <li>• Emplois</li> <li>• Statuts</li> <li>• Conditions de travail</li> <li>• Avenir des DIR</li> <li>• ....</li> </ul>	Fédération des transports Fédération des Services Publics UIT Pole économique confédéral
5-6 février 2014	Championnat du monde de déneigement	<b>Tract fédéral</b>	Fédération des Finances sur l'aspect fiscalité
6 février 2014	Action confédérale	<b>Tract fédéral</b> intégrant l'aspect privatisation des réseaux	Associations, ONG...
11 février 2014	<b>Action dans les DIR</b>	<b>Appel fédéral</b> <b>Préavis de grève fédéral</b> et de la fédération des services publics	
Mars 2014	Elections municipales	<b>Adresse aux élus</b> sur la politique à court terme des privatisations et sur les enjeux sur les finances publiques	
31 mars au 2 avril 2014	Conférence des Unions Fédérales	<b>Adresse au grand public</b> Financement des infrastructures, Gabegie financière des privatisations, Pas de retour sur investissement, péage des routes	
Mai-juin 2014	<b>Grande journée d'action nationale</b>	<b>Pétition nationale</b> sur papier et en ligne <b>Campagne de médiatisation</b>	
Niveau local			
Avant le 11 février	AG dans les UF et les sections		UD-UL Collectifs fonction publique Comités régionaux CGT et UIT
Avant les élections municipales	Envoyer l'adresse aux élus et les interpeller dans le cadre de la campagne électorale.	<b>Adresse aux élus</b> sur la politique à court terme des privatisations et sur les enjeux sur les finances publiques	
Préparation de l'action nationale	Campagne d'information de la population	<b>Adresse au grand public</b> <b>Médiatisation</b>	



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01.55.82.88.75 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Montreuil, le 17 janvier 2014

A l'attention des Secrétaires Généraux  
FO, CFDT, UNSA, FSU du MEDDE/METL

## **Objet : Proposition d'action commune contre la privatisation du réseau routier national**

Chers camarades,

Lors de la réunion du 15 janvier dernier au Cabinet du ministère des transports, il nous été clairement annoncé la privatisation d'une partie du réseau routier national. Le Cabinet n'attend plus que le feu vert de la Commission européenne.

Bien qu'affichant, une volonté d'assumer le volet social en associant les organisations syndicales représentatives des personnels du ministère, nous aurons bien compris que le Cabinet ne veut pas, à ce stade, discuter sur le fond du projet du plan de relance autoroutier mais aborder seulement l'examen des mesures d'accompagnement des transferts des personnels.

Lors de l'audience du 15 janvier, l'ensemble des organisations syndicales a exprimé son refus de ces nouvelles privatisations du réseau routier national.

Nous pensons que l'unité syndicale est indispensable et nécessaire pour s'opposer à ces projets de privatisations en inscrivant l'action dans la durée et dans une convergence revendicative des professions concernées DIR, salariés des sociétés d'autoroutes et des territoires.

Dans ce cadre, je vous propose une rencontre interfédérale pour faire le point entre nous et discuter d'une feuille de route pour agir ensemble dans l'unité syndicale et avec d'autres forces dans les localités, associations d'usagers et ONG.

Si vous êtes d'accord sur la démarche, nous pourrions nous rencontrer d'ici la fin janvier.

Vous le savez, la CGT, devant cette situation, a d'ores et déjà prévu de mobiliser les agents et d'être dans l'action.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous adresse mes salutations syndicalistes les meilleurs.

Le Secrétaire Général de la FNEE-CGT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas Baille'.

Nicolas BAILLE





# SYNDICAT NATIONAL C.G.T.

## OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Comité Technique Onema du 6 janvier 2014

### **Avis du SN-CGT-ONEMA sur le titre III (Agence Française pour la Biodiversité)**

*Nous avons publié, suite au Comité technique de l'Onema du 11 décembre 2013, un avis sur le titre III du projet de loi sur la biodiversité portant création de l'Agence Française pour la Biodiversité.*

*Ce titre III a ensuite été examiné lors d'une réunion du Comité technique ministériel (CTM) le 19 décembre, au cours de laquelle les cinq organisations syndicales ont voté contre à l'unanimité. A l'issue de celle-ci, un petit nombre de modifications ont été introduites. Les organisations syndicales ont en effet déposé plusieurs dizaines d'amendements, mais quatre seulement ont été retenus par l'administration.*

*Ce projet modifié étant soumis pour un second (et dernier) avis au Comité Technique de l'Onema de ce 6 janvier 2014, nous émettons l'avis global et définitif qui suit, très proche de celui du 11 décembre dernier.*

S'il fallait tirer une conclusion d'ensemble sur ce dossier, elle tiendrait en ceci que l'objectif affiché de "faire de la France un état exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité" est *totalem*ent hors de portée de ce projet de titre III. En effet, le projet d'agence envisagé ne répond à aucune "ambition" véritable en termes de biodiversité, ni d'ailleurs en matière d'eau et de milieux aquatiques.

Le nom, le périmètre, les missions, le budget de cette agence, sont inappropriés et imposteurs.

Si l'ONEMA a servi ici de modèle, comme on peut le lire dans l'étude dite d'impact – car elle n'en est pas, ce n'est qu'un plaidoyer *pro domo* -, c'est plus que dommageable : aucune expérience n'a été tirée du vécu ONEMA, pourtant flagrant de contre-exemples à ne pas suivre.... Cette référence à l'Onema est d'ailleurs de dernière minute : le modèle brandi, lors de l'annonce initiale de septembre 2012, et jusqu'en juillet 2013, était celui de l'ADEME, qui a 3 sites centraux, 26 directions régionales, 3 représentations dans les TOM, 1 bureau à Bruxelles et un réel rôle scientifique, technique et d'appui-conseil, avec des forces dédiées pour cela.

L'AFB esquissée n'est pas une "agence française" mais bien une structure *nationale*, car le lien avec et la part faite aux Collectivités locales, Régions notamment, est plus que ténu. Leur envie d'en être n'est d'ailleurs pas établie... Pourquoi "agence" au demeurant, terme d'origine anglo-saxonne, et non simplement "office", qui doit par définition officier, donc faire ? L'inspection générale des finances (IGF) n'a-t-elle pas conseillé d'arrêter de



multiplier les agences, qui ne semblent faites que pour compenser l'affaiblissement voulu de l'Etat central ?

Le Conseil d'administration est d'ailleurs parfaitement étatique (plus de 50%), les collectivités étant mélangées aux usagers dans un second collège fourre-tout et les personnels réduits à la portion congrue ("au moins un représentant"), un peu comme à l'Onema, où ils ont deux représentants parmi 32 membres. Tandis qu'à l'ADEME, le CA en comprend six pour 27 membres et l'Etat seulement 10... Bref, un CA godillot, totalement inopérant. Le fait d'y adjoindre députés et sénateurs ne fait que confirmer la dimension essentiellement nationale de cette agence....

L'agglomération de « centrales » de tailles, structurations et fonctionnements différents, le mariage forcé entre un « gros » établissement national qui a des déclinaisons territoriales et trois « petits » qui n'en ont pas, laissant de côté des offices majeurs en termes de biodiversité (les Parcs nationaux, l'ONCFS, l'ONF) n'est en rien un "*outil complet*", ni le "*renforcement de la mise en œuvre de la politique de protection de la biodiversité*". C'est au contraire une construction totalement déséquilibrée.

La profusion des types de relations inter-organismes (rattachement, association, convention, unité mixte) montre bien l'embarras à monter cette « usine à gaz ». Le souci pathétique de singulariser les milieux marins (directeur adjoint et comité thématique permanent dédiés) le montre aussi.

Le "*leadership*" et les "*partenariats*" dont on se gargarise dans "l'étude d'impact" ne sont pas des réalités ni des réponses capables de surmonter les pressions anciennes comme nouvelles, toujours destructrices des milieux naturels.

Et ce, pour ne rien faire en propre, sinon "réunionner" en totale déconnexion des réalités du terrain, le "faire faire" étant érigé en principe suprême. Il y a là un total déni des missions structurelles, au prix de la perte des compétences écologiques existant à l'Onema, avec suppression prévisible des emplois utiles ici pour, peut-être, en créer chez d'autres, aux dépens de la bonne gestion des finances publiques... L'exclusion des travaux scientifiques et techniques, de la R&D appliquée, de la participation à la caractérisation, la surveillance, la mise en valeur et la restauration des milieux et de la biodiversité, notamment aquatiques, sont révélateurs de cette casse de l'existant. Les missions annoncées sont en réalité focalisées sur la bancarisation de données et les rapportages divers ainsi que sur le pilotage et le financement de tiers, au détriment de la capacité interne à faire, donc à rester expert. Mais les difficultés persistantes du SIE font plus que douter de la capacité à mettre en place le système d'information sur la biodiversité.

Ce déni des compétences et des qualifications, ce refus du faire se trouvent aussi du côté Police, où l'on réduit les agents à de simples servants des autorités administratives et judiciaires, la carence de ces dernières étant pourtant patente en matière de respect de l'environnement...

Autant dire de suite - cela apparaît entre autres dans "l'étude d'impact" - que seul Vincennes, échelon central de l'ONEMA, intéresse les fabricants de cette Agence factice, que le reste (sic) a sa place en DREAL et DDTM et qu'on ne parlera plus de cet office encombrant. Le titre III est muet quand à d'éventuelles implantations territoriales : aucune garantie sur le déploiement terrain réel de délégations et de pôles d'études et recherches, alors que par contraste, le principe des délégations interrégionales de l'Onema était inscrit dans la LEMA en 2006. Mais on conserve toutefois son budget, en catimini, pour payer avec



la redevance eau, les fonctionnaires et quelques contractuels techniques. L'Etat exsangue se remplume sans déboursier, les Agences se félicitent de voir éliminer un établissement parfois perçu comme un concurrent et les collectivités continuent à vouloir croire qu'elles font de la biodiversité... Il n'en faudra pas davantage pour que la France soit "*exemplaire*" en la matière !

Signe de la grande "*ambition*" (sic), le budget de cette agence est faible et constitué essentiellement par la mise de l'ONEMA, elle-même issue du budget des Agences. Aucun apport du côté "terrestre", apports très hypothétiques des collectivités ou de gestionnaires. Aucune redevance en vue sur les activités destructrices de la biodiversité terrestre, pour venir contrebalancer cette stupéfiante asymétrie de financement d'un organisme soi-disant dédié à toute la biodiversité...

La "fenêtre législative" n'est aucunement mise à profit pour envisager les moyens humains et financiers nécessaires à "*l'ambition*" pourtant revendiquée, ni même pour garantir des moyens seulement constants. De surcroît, cette création inutile engendrera une perturbation durable des quatre organismes intégrés à l'AFB, consommant une énergie de fusion qui viendra en déduction de moyens déjà insuffisants. Faut-il rappeler qu'un travail intersyndical a chiffré à 330 le nombre de postes supplémentaires nécessaires pour appliquer les mesures du Grenelle de l'environnement relatives aux seuls milieux aquatiques ?

Sous les mots positifs se cachent donc les maux de la "Modernisation de l'Action Publique", prolongation de la RGPP comptable et destructrice : les établissements pauvres doivent mutualiser leur pauvreté et encore maigrir...

Pire encore, rien de crédible ne vient résoudre le lancinant problème du statut des contractuels "maison" ; aucune garantie de la requalification statutaire et indiciare de ces agents, cyniquement laissés à l'écart de tous les chantiers de modernisation depuis 30 ans, notamment lors des fonctionnarisations de 1986 et de 2000.

La revalorisation des agents du corps de l'environnement et l'amélioration de la gestion du corps sont de même annoncées pour la énième fois, sans doute pour "faire passer la pilule", après des années de "silence radio".

Ce qui aurait pu figurer dans la colonne "actif" du bilan global n'a donc aucune chance d'égaliser ou même de dépasser la somme des éléments à ranger au passif.

Ce projet d'agence n'est ni fait, ni à faire.

Les personnels de l'ONEMA refusent de servir de "terrain de jeu" et de variables d'ajustement d'une pseudo-vision politique, d'une réduction supplémentaire de la protection des milieux et des espèces, des défenses corporatistes de tel ou tel organisme ou groupe d'usagers, sur fond de bricolage fragile par la fine fleur de nos élites technocratiques.



## **DECLARATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

### **AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES**

COMITE TECHNIQUE DU 7 JANVIER 2014

Le personnel de l'Agence des aires marines protégées exprime les attentes suivantes quand à la création d'une Agence française pour la Biodiversité :

- La spécificité marine : l'une des plus-values de l'Agence des aires marines protégées admise par l'ensemble des acteurs de la mer est d'avoir su faire émerger et prendre en compte les problématiques liées au patrimoine naturel et culturel marin dans une démarche de concertation et de confiance saluée et plébiscitée par l'ensemble des usagers maritimes. Ce travail de fond doit être reconnu, développé et valorisé via l'identification d'une véritable entité marine au sein de l'Agence française pour la Biodiversité .
- Les missions actuelles de l'Agence des aires marines protégées concerne la biodiversité, les 'écosystèmes, les fonds marins et la colonne d'eau sur les 10 millions de km<sup>2</sup> que représentent les eaux françaises. C'est le seul organisme à s'intéresser à la protection de l'ensemble des milieux marins, à la protection dans le cadre d'une gestion durable....: Nous souhaitons que l'AFB reprennent ces missions qui font la force de l'Agence des aires marines protégées (notamment sur la création et la gestion d'espaces naturels protégés, le suivi et la surveillance).
- Le statut des agents actuels des établissements : la moitié des agents actuels de l'Agence des aires marines protégées sont des contractuels (dont certains sur des contrats précaires tels CDD courts et CAE). La création de l'Agence française pour la Biodiversité doit permettre la déprécarisation des contractuels et ne doit pas entraîner de mobilité forcée pour les agents.
- Le budget et les moyens : la situation actuelle de l'Agence des aires marines protégées et d'autres établissements fait apparaître un net décalage entre les objectifs fixés par leur contrat avec leur tutelle et les moyens. Les premiers rapports des préfigurateurs avaient chiffré les moyens nécessaires à l'Agence française pour la Biodiversité pour répondre à ses ambitions plus de 400 millions d'euros.
- La gouvernance de l'Agence des aires marines protégées à travers son Conseil d'Administration traduit la recherche d'équilibre entre les différentes parties (État, élus, acteurs économiques, milieu scientifique et société civile et personnel).

Or à la lecture du projet de loi, les représentants du personnel constatent que ce dernier est bien loin des attentes et ambitions que ce projet a pu nourrir et formulent les remarques suivantes:

### **1°) sur la cohérence même du projet :**

L'absence de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est incompréhensible et contre-productif dans un projet national portant sur la biodiversité, considérant que cet établissement est un opérateur majeur concernant la biodiversité terrestre ordinaire, le cœur de l'actuel projet de loi portant création de l'Agence française pour la Biodiversité. La notion d'établissements rattachés, qui s'appliquerait aux Parcs nationaux (mais peut-être à d'autres sans que l'on sache lesquels) reste floue...

Flou et incertain encore, le service du patrimoine naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle (SPN /MNHN) ferait l'objet d'une « unité mixte » avec l'Agence française pour la Biodiversité reste à définir par convention ou voie réglementaire. **L'absence de ces établissements dont le rôle est capital en terme de biodiversité constitue un « vice de forme » structurel pour la future Agence française pour la Biodiversité.**

Le maintien des **activités dans les territoires et de l'organisation de travail à quatre niveaux**, international, national, délégations inter régionales, parc naturel marin, bascule dans l'inconnu. En effet le projet AFB ne dit rien d'autre sur l'organisation territoriale qu'un « l'on verra... » en sondant les régions ou en mentionnant dans le schéma les projets « d'établissements publics de coopération environnementale »

Il est écrit également que « Le préfet de région et le préfet de département, respectivement dans la région et le département, veillent à la cohérence des actions de l'établissement avec celles conduites par les administrations et les autres établissements publics de l'État, notamment à l'égard des collectivités territoriales. » en oubliant l'autorité administrative étendue du préfet maritime sur la mer

### **2°) La spécificité marine :**

La particularité de l'approche et des pratiques de gestion et de dialogue avec les acteurs des milieux maritimes n'est absolument pas prise en compte. Autant on reprend à l'excès les missions dévolues à l'Office National de l'Eau et des milieux Aquatiques autant celles de l'Agence des aires marines protégées sont diluées dans des objectifs généraux.

Pourquoi par exemple se limiter à la conduite et soutien aux programmes de recherche dans le domaine de l'eau? (action 9), que vient faire (action 5) « Soutien financier à des projets en faveur de la biodiversité et de la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau » alors que nulle part il n'est question de gestion durable et équilibrée des ressources marines....

La création au sein du projet d'Agence française pour la Biodiversité d'un directeur adjoint en charge des questions marines et d'un comité d'orientation thématique permanent dédié à la mer ? traduit plus l'embarras du rédacteur qu'elle ne répond à la question de la pertinence du schéma. La garantie que le projet de loi de l'Agence française pour la Biodiversité disposera d'une branche ou d'un pôle marin a par ailleurs toute les chances d'être balayée de la loi lors de son passage au conseil d'État.

### **3°) Le statut des agents actuels de l'établissement**

Pire encore, rien de crédible ne vient résoudre le problème du statut des personnels et en particulier contractuels; aucune garantie de la requalification statutaire et indiciare de ces agents. Leur devenir sera régi « par des dispositions réglementaires communes définies par décret »

Il aurait été bon que le projet de loi traite explicitement de l'intégration de tous les personnels des structures constitutives de l'Agence, notamment les contractuels de droit public en CDD ou en CDI qui ne sont pas évoqués explicitement dans le projet de loi, et les personnels mis à disposition.

Il ne faudrait pas que la création de l'AFB soit le prétexte à une réduction drastique des services supports par une mutualisation et une centralisation forcées. Les services supports de l'AAMP sont déjà en surcharge. L'interaction forte et la bonne connaissance des services et des métiers spécifiques à l'AAMP qu'ils appuient leur permettent de rester efficaces. La réduction des effectifs, par une économie de moyens conduirait accroître cette situation et dégrader cette relation privilégiée qu'ils ont su créer et entretenir.

**Nous vous demandons aussi que, pour les fonctionnaires en position de détachement sur contrat, leur soit proposé l'option dès la création de l'Agence, de l'application du décret 2008-370 relatif à la position normale d'activité pour les fonctionnaires d'État, et l'application du décret 85-986 (relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État) titre II chapitre Ier Art 14.1, pour les fonctionnaires territoriaux, agents de La Poste et de France Telecom.**

**Nous demandons également que soit étendue à l'ensemble des agents contractuels de l'Agence des aires marines protégées la possibilité de passer les concours ouverts par la loi de déprécarisation en modifiant la date butoir.**

#### **4°)Le budget et les moyens :**

Signe de la grande "ambition" (sic), le budget de cette agence est faible et constitué essentiellement par la mise de l'ONEMA, elle-même issue du budget des Agences de l'eau et de la dotation globale allouée à l'Agence des aires marines protégées pour mission de service public (programme 113). Cette création se fait à fonds constants contrairement aux annonces politiques qui avaient accompagnées la décision de création de cette Agence française pour la Biodiversité.

Aucun apport du côté "terrestre", apports très hypothétiques des collectivités ou des gestionnaires.

Aucune redevance en vue sur les activités destructrices de la biodiversité tant marine que terrestre...

Cette "fenêtre" législative n'est aucunement mise à profit pour envisager les moyens humains et financiers nécessaires à "l'ambition" pourtant revendiquée, ni même pour garantir des moyens seulement constants.

Faut-il rappeler que les besoins de postes pour la seule mise en œuvre des 10 parcs naturels marins qui auraient du être créés suite aux engagements pris lors du Grenelle, avaient été chiffrés à 300 c'est-à-dire le double du plafond d'emploi actuel de l'Agence des aires marines protégées.

**Nous demandons que les moyens affectés à l'Agence française pour la Biodiversité soient clarifiés et définis à la hauteur des objectifs affichés. Ils devraient notamment s'appuyer sur des redevances prélevées sur les activités terrestres et maritimes les plus perturbatrices (extraction de granulats, pêche non durable, transports...).**

#### **5°)La gouvernance de l'établissement :**

Un très gros Conseil d'Administration mais la représentativité du monde maritime très faible (« au



moins un représentant d'une collectivité littorale », au moins un député ou un sénateur « représentant un département littoral », « au moins un représentant d'une activité exercée principalement en mer ou sur le littoral » (pourquoi pas un représentant d'école de voile?). Mais il y a encore plus grave : il n'y a plus de préfets maritimes au CA. L'État abandonne donc une partie de son domaine de responsabilité : la mer.

Les présidents de parcs naturels marins, actuellement membres du CA de l'Agence des aires marines protégées, disparaissent sans qu'aucune garantie ne leur soit donnée sur la pérennité politique et de moyens de la gestion de leur parc.

Les régions ultramarines sont totalement sous représentées alors qu'elles constituent le principal réservoir de biodiversité avec notamment les récifs coralliens.

L'article L131 11 annonce un comité thématique permanent dédié au milieu marin. Mais rien n'est dit sur ses prérogatives et sur ce qui lui est délégué (objectifs, missions, budget?). De toute façon cela ne relève pas de la loi mais de décrets et du CA quand il sera créé.

L'article L131 12 annonce qu'un directeur adjoint est chargé des questions relatives au milieu marin. Ceci ne relève pas d'une loi mais de la décision du directeur de l'organisme. Cela ne signifie pas non plus qu'il y aura une sous-direction à la mer...

En conclusion, l'objectif de "*faire de la France un état exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité*" est hors de portée de ce projet de titre III présenté au Comité Technique de l'Agence des aires marines protégées .

Le projet d'agence envisagé ne répond à aucune "*ambition*" véritable et cohérente en termes de biodiversité, ni d'ailleurs en matière de milieu marin et aquatique.

Il intervient par ailleurs au moment où le gouvernement détricote la loi environnementale (loi du 2 janvier 2014) qui habilite les préfets à sécuriser la vie des entreprises au détriment de l'Environnement. Ce qui ne présage rien de bon pour la future agence de la biodiversité compte tenu du rôle des préfets dans la future Agence française pour la Biodiversité .

En un mot, si nous sommes pour une Agence de la Biodiversité, nous ne pouvons pas adhérer au projet du jour qui déstructure l'Agence des aires marines protégées et ses missions au profit d'un projet de loi dont l'ambition est réduite à 2 à 3 minutes du journal de 20 h sur TF1, reflet d'une politique environnementale opportuniste et sans ambition.

C'est pourquoi nous donnons un avis défavorable à ce projet de loi notamment sur le titre III.

# MON SALAIRE POUR VIVRE C'EST CAPITAL !

1



## DES BONS SALAIRES, ÇA PASSE PAR... un Smic et des grilles de salaire de haut niveau

Le gouvernement n'a, à nouveau, pas accordé de coup de pouce au Smic au 1<sup>er</sup> janvier 2014. En prenant cette décision, il continue dans la lignée de ses prédécesseurs à écouter le patronat qui considère que les salaires sont un coût pour l'économie française ! Au contraire, le Smic est un des remparts contre la déréglementation que les libéraux veulent mettre en œuvre. Il est un obstacle contre le travail traité comme une marchandise qui se vendrait et s'achèterait au prix du marché !

En Allemagne, pays devenu la référence du patronat, de la Commission Européenne, des gouvernements, et où il n'y a pas encore de « Smic », on établissait en 2010 à 6,5 millions de personnes le nombre de personnes touchant moins de 10 euros de l'heure, certains devant même vivre avec moins de 4 euros. En l'attente de la mise en place d'un salaire minimum entre 2015 et 2017, l'Allemagne est un des pays où existent le plus de « salariés pauvres ».

Contrairement à ce qu'affirme le patronat, ce n'est pas le Smic qui est trop élevé. Ce sont les salaires qui sont trop bas et pour certains, trop proches du Smic.

Les allègements de cotisations sociales, pour les salaires jusqu'à 1,6 fois le Smic (2 300 euros), sont des véritables cadeaux octroyés au patronat par les gouvernements successifs depuis 1993 et bientôt renforcés par l'actuel gouvernement. Ils sont des scandaleuses « trappes à bas salaires ». Le patronat a tout intérêt à garder les salariés dans le créneau 1-1,6 Smic pour se faire subventionner à bon compte par l'argent public (le nôtre...). Résultat : plus de 55 % des salariés reçoivent un salaire horaire inférieur à 1,6 Smic.

La CGT considère que le Smic a cinq caractéristiques indissociables. C'est un salaire **minimum** qui reconnaît le travail effectué pour un salarié sans qualification et qui doit être suffisant pour une existence normale et digne. Les grilles de salaires au dessus de ce minimum doivent reconnaître les **qualifications et les évolutions de carrière**. C'est un salaire interprofessionnel qui doit donc s'appliquer à tout salarié travaillant en France, quelle que soit sa profession, son âge, son entreprise et sa nationalité. C'est un salaire de croissance qui doit permettre aux salariés de **bénéficier du développement économique et des progrès de la productivité du travail et de la valeur ajoutée** qu'elle crée.

C'est un salaire horaire et mensuel auquel tout salarié sans exception doit pouvoir prétendre. C'est donc un repère collectif fiable auquel les salariés peuvent s'accrocher pour revendiquer pour leur propre salaire.

Contrairement aux libéraux, la CGT affirme que les salaires sont une richesse qui permet aux salariés de vivre dignement et ils participent à la croissance du pays, notamment par la consommation qu'elle génère.

Ce sont sur ces bases que nous pouvons revendiquer dans les entreprises ! Ainsi, sur chaque lieu de travail nous pouvons nous poser les questions sur la juste rémunération de notre force de travail :

- mon salaire suffit-il à m'assurer une existence normale et digne ? Puis-je assurer mes dépenses contraintes (loyer, eau, électricité, impôts, transports, éducation des enfants, etc.) et profiter du fruit de mon travail pour des loisirs légitimes (vacances, spectacles, sports, ...). **Si non, je revendique avec la CGT pour un salaire décent et de bon niveau !**
- existe-t-il une grille de salaires en vigueur dans mon entreprise ...

À suivre...

2

Salaires et protection sociale

RÉPARTIR  
AUTREMENT,  
ÇA C'EST  
CAPITAL

la  
cgt  
www.cgt.fr



1,4 million de salariés (6,3 %) ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Les 10 % de salariés les mieux payés reçoivent 27 % du total des salaires.



conforme aux différentes qualifications et expériences qui y coexistent ? **Si non, je revendique avec la CGT pour une grille de salaire adaptée !**

- mon propre salaire est-il conforme à mes qualifications, mon expérience. Le temps que j'ai passé dans cette entreprise (ou dans une autre) est-il justement pris en compte ? Mon propre salaire a-t-il une différence suffisante avec le premier échelon de la grille en vigueur qui rémunère à sa juste valeur ma qualification et mon expérience ? **Si non, je revendique avec la CGT pour un salaire adapté à ma situation !**

Le Smic concerne, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 13 % des salariés, soit 3,1 millions de personnes.

- suis-je à temps complet et est ce que je perçois un salaire complet ou suis-je en temps partiel subi avec un salaire qui ne me permet pas de vivre dignement ? **Si non, je revendique avec la CGT pour un passage à temps complet avec mes autres collègues dans la même situation !**

Les exonérations de cotisations sociales représentaient 30 milliards d'euros en 2010 !

- tous mes collègues, tous les salariés que je connais, quel que soient leur profession, leur nationalité, leur entreprise sont-ils payés selon leur qualifications et les évolutions de carrière qui doivent être les leurs ? **Si non, nous sommes solidaires et revendiquons collectivement avec la CGT pour que nous ne nous retrouvions pas en concurrence entre nous et que le patron ne se serve pas de cet argument pour ne pas nous payer correctement !**

CAC 40 en 2013  
80 milliards de bénéfices !  
40 milliards pour les actionnaires !

- mon salaire reflète-t-il le niveau de développement de la société, de mon entreprise ? Quel est le niveau de profit des actionnaires de mon entreprise ? à quels niveaux sont les plus hauts salaires ? **Je revendique avec la CGT pour bénéficier du développement économique et que la rémunération du travail soit plus importante que celle du capital !**

## ▶ LA CGT REVENDIQUE

- Une revalorisation du Smic à 1 700 euros bruts ;
- Une revalorisation des salaires :
  - Par l'ouverture immédiate de négociations dans les entreprises et les branches,
  - Par l'arrêt immédiat du gel de l'indice des fonctionnaires,
  - Pour répartir plus justement les gains de productivité et favoriser la croissance et l'emploi,
  - Pour maintenir et faire progresser le pouvoir d'achat,
  - Pour l'égalité entre les femmes et les hommes,
  - Pour rémunérer à leur juste valeur les qualifications.

Le gouvernement a instauré en 1970, dans la foulée de 1968, le Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance). Il est théoriquement fixé pour que les salariés à faible revenus « voient leur condition améliorée non seulement en fonction de l'évolution des prix mais également par rapport au mouvement général des rémunérations et de l'économie ». Il est revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier (mais peut l'être à tout moment à l'initiative du gouvernement). Il est automatiquement indexé sur un indice Insee des prix à la consommation et sur le calcul du gain du pouvoir d'achat du salaire de base des ouvriers et employés. **Surtout, le gouvernement peut prendre à tout moment l'initiative d'un coup de pouce.** Le dernier en date a été une pichenette de 0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2012 (soit environ 6 centimes de l'heure !) et le précédent remontait à 2006 (0,3 %). Le gouvernement ayant refusé d'appliquer un « coup de pouce », au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Smic sera de 9,53 euros de l'heure (ou 1 445 euros bruts mensuels, soit 15€ de plus par mois).

## LES SALARIÉS payés au Smic

Les emplois rémunérés sur la base du Smic sont le plus souvent peu qualifiés, à temps partiel et à durée déterminée. Ils sont davantage occupés par des salariés **femmes, jeunes, moins diplômés et ayant une faible ancienneté.** Les femmes sont près de deux fois plus souvent au Smic que les hommes : 13,9 % contre 8 %. Les salariés de moins de 25 ans sont 3 fois plus souvent au Smic que leurs aînés : 29,6 % contre 8,6 % des salariés de 40 ans ou plus. Beaucoup de salariés se situent aux alentours très proches du Smic du fait de grilles de salaires de branches et d'entreprises très « écrasées » dans les premiers échelons. Ainsi à chaque revalorisation annuelle du Smic, de nombreuses branches professionnelles doivent revoir leurs premiers échelons car ils basculent en dessous du Smic.

## Vœux du Président du CCAS pour l'année 2014 à tous les acteurs de l'action sociale

En tant que Président du Comité Central d'Action Sociale, je vous présente tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour vous et vos familles, ainsi que pour toutes les communautés de travail ministérielles et interministérielles dans lesquelles vous œuvrez pour faire vivre l'action sociale au quotidien, sans oublier les retraités et salariés en emploi précaire présents dans nos services.

Les agents de nos ministères se sentent parfois abandonnés, dévalorisés, méprisés ou se culpabilisent, notamment quand les médias au service de l'idéologie libérale, n'en finissent pas de pointer le fonctionnaire comme responsable de la dette publique.

Hors ceux-ci n'ont pas à avoir honte des services et missions qu'ils rendent au quotidien pour l'intérêt général des populations.

Pourtant c'est bien un avis de tempête qui est annoncé sur nos ministères dont les vagues vont faire des dégâts matériels et humains, dans les domaines de l'urbanisme et de l'assistance technique et solidaire.

Sur les réseaux et infrastructures, les agents sont dévoués au service public, par tous les temps, dans des conditions parfois extrêmes, et sont exposés au péril de leur vie et de leur santé, aux matières dangereuses et à l'incivisme de certains usagers.

Dans ce domaine aussi après l'ingénierie et l'aide technique, il est à craindre de nouvelles privatisations de réseaux routiers.

Alors que de nombreux fonctionnaires ont cru au changement, à un avenir meilleur, ils subissent la continuité de l'austérité et se disent que s'ils ne haussent pas le ton, leurs illusions seront détruites.

C'est sans doute pourquoi le pouvoir en place a sorti le rapport « Pêcheur », censé redonner du sens à l'action publique et de la confiance aux citoyens et agents publics.

Dans ce contexte dégradé le CCAS et les CLAS sont à l'œuvre au sein des services, pour répondre aux besoins sociaux des agents actifs et retraités, pour tisser le lien social en fédérant tous les acteurs associatifs, professionnels et syndicaux chargés de mettre en œuvre l'action sociale de proximité.

Ces instances constituent notre patrimoine affectif, social et humain, aussi je formule le vœu qu'à la suite des réflexions engagées en 2013 entre les fédérations syndicales et l'administration, nous puissions les consolider en 2014 en donnant réellement les moyens aux acteurs locaux de faire vivre l'action sociale ministérielle au plus près des agents.

En ce début d'année 2014, malgré les difficultés quotidiennes, osons nous mettre en route en empruntant les chemins de fraternité, de solidarité et d'actions pour construire un avenir meilleur, une Terre de justice chargée des richesses de notre humanité.

**Christian MAHUT**  
Président du CCAS